



LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME, ART. 53.11

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par Vincent Marcoux, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Bécancour, que le règlement numéro 423 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour, est entré en vigueur le 5^e jour du mois de mars 2026, date de la signification de l'avis gouvernemental approuvant ledit règlement.

Ce règlement vise à agrandir une aire d'affectation urbaine à même une aire d'affectation agricole sur le territoire de la Ville de Bécancour. La superficie de l'agrandissement de l'affectation urbaine équivaut à environ 1100 mètres carrés.

Tout intéressé peut contacter Mme Julie Dumont, directrice du service de l'aménagement, au 819-298-3300 poste 234, pour obtenir une copie dudit règlement.

DONNÉ à Bécancour, ce 19^e jour du mois de mars 2026.

Vincent Marcoux
Directeur général et greffier-trésorier